



Plan Climat Air Energie Territorial

Motifs de la décision

Au total, 15 avis détaillés ont été envoyés par mail à l'adresse dédiée (pcaet@ccphb.fr). Ceux-ci contenaient des propositions de modifications du PCAET.

Une réponse détaillée sera envoyée à chaque participant par la suite.

Le tableau ci-dessous compile les remarques que les habitants ont émis dans les 15 avis. Elles ont été regroupées par thème avec indication de la récurrence de la contribution. Par exemple, sur les 15 avis émis, 11 contenaient une remarque sur les ambitions en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et 3 sur les méthodes de calcul utilisées dans le plan.

Type de remarque	Thème abordé et nombre de contributions (sur 15)	Remarques des citoyens	Réponses de la CCPHB
Remarques générales	Ambitions de réduction des émissions de GES 11 contributions	<p>Le PCAET ne couvre que 50% d'un objectif d'émission, lui-même sous-évalué, et ne portant que sur 50% de l'empreinte carbone.</p> <p>Les émissions de GES doivent baisser de 80% entre 2010 et 2050, soit -4% par an: or les GES sur la CCPHB ont baissé de 4% entre 2005 et 2021. La CCPHB a donc déjà plus de 10 ans de retard dans la réduction de ses GES. A ce rythme, en 2050, la CCPHB ne devrait atteindre qu'à peine la moitié des objectifs (39% contre 80%).</p>	<p>La CCPHB a répondu sur ce point dans sa réponse à l'avis de la MRAE (avis 7) : « Le territoire a conscience de la hauteur des enjeux du changement climatique et de ces conséquences. Il fait de la lutte contre le réchauffement climatique une priorité et confirme sa stratégie de transition énergétique, qui se décompose en 2 aspects :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des engagements locaux, dirigés au regard des potentialités locales. Ce sont les engagements détaillés dans le PCAET. Le territoire s'est fixé des objectifs en appliquant quelques principes forts : o Ne pas remettre en question le niveau d'industrialisation du territoire o Maintien des filières de production agricoles actuelles o Prise en compte de la forte attractivité du territoire : +43% de population entre 2010 et 2050 • le soutien aux engagements régionaux et nationaux, indispensables pour agir sur des aspects non maîtrisés localement. Ces engagements sont traduits dans le PCAET sous l'aspect de « solidarité interterritoriale » (ou dit « hors territoire »). Ainsi, certaines actions relèvent de décisions nationales ou d'actions portées par d'autres territoires en France. C'est le cas par exemple du développement de l'éolien en mer, dont la production ne peut pas, réglementairement, être attribuée aux PCAET des territoires côtiers visés. Ces projets centralisés d'envergure alimenteront bien le mix énergétique français et au final, auront une incidence sur l'impact carbone du mix énergétique moyen et les émissions de GES des territoires. La même réflexion est envisagée pour le gaz, avec des objectifs de décarbonation totale d'ici 2050 (100% biométhane). »

	<p>Dispositif de suivi des actions 11 contributions</p>	<p>Aucune organisation n'est proposée pour le pilotage des actions proposées dans le PCAET (c'est une des remarques mentionnées dans les avis des autorités).</p> <p>Je propose d'associer des habitants à ce suivi et de faire des bilans réguliers en intégrant les actions des autres collectivités (et de l'Etat) puisque la cible proposée (-39% d'émissions en 2050 par rapport à 2010 au lieu de l'objectif de -80%) s'appuie largement sur elles.</p> <p>Avez-vous l'intention de présenter un bilan régulier des actions (annuel, avec leurs impacts GES) en conseil municipal, de le publier, au moins avant les prochaines élections ?</p>	<p>Un dispositif de suivi et d'évaluation est prévu. Ce document détaille les outils de suivi et d'évaluation du plan d'actions (ingénierie, instances de gouvernance, tableau de bord). Le suivi des actions fera l'objet de bilans annuels qui pourront être publiés sur les réseaux sociaux de la CCPHB, le site internet et également dans le magazine de la collectivité, l'Echo. Le suivi du PCAET est réalisé par le conseil communautaire de la CCPHB et non par les conseils municipaux des communes, même si les maires sont bien évidemment associés.</p>
--	---	---	--

	<p>Ambitions globales de rénovation de l'habitat 9 contributions</p>	<p>Le projet devrait être plus ambitieux sur la promotion de la rénovation de l'ensemble des bâtiments aux normes BBC.</p> <p>Concernant les actions du PCAET, les actions de rénovation de l'habitat ne portent, au mieux, que sur 0,4% du parc chaque année, soit 3,75% du parc en 2030 et 14,5% en 2050 (pour un objectif global de 92% des logements); 71% des actions portent sur des études, des conseils, de la communication (visibilité faible), deux tiers des actions ne présentent aucune étude d'efficacité, et 76 % des actions ont une échéance au-delà de 2027.</p>	<p>Concernant l'ambition sur la promotion de la rénovation de l'ensemble des bâtiments aux normes BBC, le rôle de la CCPHB est d'être relais de communication afin qu'un maximum de citoyens aient connaissance des aides disponibles et des possibilités de rénovation (aides de la CCPHB et extérieures grâce aux acteurs partenaires). De plus, la réponse de la CCPHB à l'avis n°12 de la DREAL permet d'expliquer les possibles effets de levier qui contribueront à atteindre les objectifs de rénovation :</p> <p>"Les actions 2, 4 et 5 du PCAET prévoient le soutien aux animations de l'Espace Conseil France Rénov et l'octroi d'aides à la rénovation. L'atteinte des indicateurs de suivi pour ces actions est conditionnée à l'obtention d'aides au fur et à mesure de l'avancée des projets. Certains facteurs externes (prix de l'énergie, augmentation de primes gouvernementales Ma Prime Rénov, annonces du gouvernement...) viennent impacter les scénarios de rénovations thermiques de bâtiments.</p> <p>De plus, tous les impacts du PCAET ne sont pas chiffrables si l'on prend en compte l'effet d'entraînement ou l'effet de levier. En effet, la communication autour de ces actions et les conseils qui seront sur le site internet France Rénov et relayés dans les espaces vont probablement entraîner l'engagement d'autres opérations de rénovations, et sensibiliser d'autres personnes aux aides. Par exemple, l'action n°4 du PCAET « Mettre en œuvre les Espaces Conseils France Rénov », inscrit que les conseillers orientent le public vers la réalisation d'audits énergétiques, qui par essence doivent proposer des scénarios de rénovation jusqu'à atteindre le niveau BBC, en une seule fois ou par étape. L'action ne détaille pas le niveau de gain énergétique attendu mais comme elle s'appuie sur les audits, indirectement, le niveau requis est la réalisation de travaux à minima BBC compatibles. Certaines opérations ne se feront donc pas nécessairement dans le cadre de l'action du PCAET et ne seront pas comptabilisées dans le suivi. Toutefois, les résultats en termes d'économies d'énergie seront visibles au moment de l'évaluation, lors du bilan qui sera fait à partir des données territoriales de l'ORECAN. Ce sont ces données qui seront comparées aux objectifs stratégiques du PCAET."</p>
--	---	---	---

	<p>Budget du PCAET 9 contributions</p>	<p>Le plan d'action du PCAET 2024-2030 montre un financement de 300K€ de la part de la CCPHB pour un investissement total nécessaire de 290M€ (soit 10K€ par habitant, ce qui n'est pas énorme pour rénover les maisons y compris secondaires, changer les voitures, construire des pistes cyclables etc). 300K€, c'est donc 0,1% du total, et l'équivalent du financement de la Mora. Le maire d'Honfleur indiquait dans un article du Pays d'Auge (le 3/04/2024) que les finances de la ville était particulièrement saine et sa capacité d'endettement enviée. Il ne me semble pas possible d'envisager un effort aussi limité pour l'enjeu majeur du siècle. Qui va payer les 99,9% de ce plan, à supposer qu'il soit suffisant pour atteindre les objectifs (-85% par rapport à 1990, et pas seulement la cible) en termes de GES ? Quel est le plan ?</p>	<p>La réponse à l'avis 3 de la DREAL explique que : "Certaines actions du PCAET s'étendent sur plusieurs années et ne peuvent pas faire l'objet en amont d'une analyse précise des coûts. De plus, ces actions sont menées avec des partenaires techniques qui développent des appuis financiers au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions. Ainsi, les fiches-actions incomplètes seront actualisées au bilan à 3 ans grâce au dispositif de suivi et d'évaluation qui aura permis de suivre l'évolution des moyens financiers tout au long de la mise en œuvre des actions du PCAET."</p> <p>De plus, la CCPHB avait déjà engagé, avant ou pendant l'élaboration de son PCAET, plusieurs politiques qui participent à l'atteinte des objectifs de transition écologique, dont notamment la politique GEMAPI, la plantation de haies, la réfection de la nouvelle déchetterie avec mise en place de nouvelles filières de tri. La collectivité propose également différentes aides afin d'inciter et d'accompagner les citoyens dans leurs démarches de transition écologique (achat de vélo à assistance électrique, de récupérateurs d'eau de pluie, de composteurs ...). Toutes ces dépenses représentent en réalité plusieurs millions.</p> <p>Ainsi le financement de 300 000€ ne concerne que les actions du PCAET dont la CCPHB assure le pilotage direct ; cependant la collectivité alloue un budget bien plus important si l'on prend en compte les différentes politiques menées qui concourent à la transition écologique du territoire dont les coûts ne sont pas inscrits au PCAET (estimé à 4M d'euros).</p>
	<p>Stratégie globale d'adaptations au changement climatique 6 contributions</p>	<p>Comme indiqué par la DREAL, la CCPHB ne présente aucune stratégie d'adaptation au changement climatique attendue dans le cadre d'un PCAET. A titre d'exemple, il n'est pas prévu d'investissements pour d'éventuels travaux de digues. La CCPHB ne prend pas en compte la montée réelle du niveau de la mer: 0,8m en 2100 alors que les prévisions actuelles augmentent cette tendance à 1,2m. Et la CCPHB prévoit encore des projets dans des zones menacées.</p>	<p>Plusieurs avis font référence au manque de stratégie globale d'adaptation au changement climatique et notamment à la montée du niveau de la mer. L'action 66 du PCAET "Protéger le trait de côte et restaurer les fonctionnalités de l'estuaire de la Seine et de la Risle" prévoit "l'implication dans une stratégie globale de gestion du trait de côte d'ici 2024". La CCPHB lance en ce moment une étude conjointe avec la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie et en partenariat avec la Région Normandie. Cette démarche, baptisée « Notre Littoral pour Demain », vise à définir les orientations stratégiques de gestion du littoral face aux enjeux de la montée du niveau de la mer au niveau local. Cela permettra ensuite d'étudier les différentes possibilités techniques pour lutter efficacement contre l'érosion du trait de côte.</p>

	<p>Méthodes de calcul 3 contributions</p>	<p>l'année 1990, prise comme année de référence pour les GES, est surestimée. Le territoire, n'ayant que très peu d'industrie et d'élevage, est inférieur (220 ktCO₂eq) à la moyenne normande en GES. La CCPHB part donc de valeurs très hautes (273 ktCO₂eq) pour prétendre à des réductions plus importantes qu'elles ne le sont en réalité.</p> <p>Les chiffres retenus dans les hypothèses de population sont beaucoup plus importants que les prévisions du PLUi (+20%). Les consommations d'énergie et émissions de GES prévues, fortement dépendantes de la population, sont ainsi surestimées.</p>	<p>Le diagnostic du PCAET détaille les méthodes de calcul et les références utilisées pour établir les mesures. Ces calculs se basent sur des hypothèses précises provenant de sources vérifiées, en l'occurrence du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires. Il est expliqué page 41 de la partie 15 du diagnostic :</p> <p>« Or, d'après le SRADDET (rapport p318), les émissions de GES sur l'ex Basse-Normandie en 1990 étaient de 17.4 Mteq CO₂ pour 1 391 000 habitants, et de 40 Mteq CO₂ à l'échelle de l'actuelle Normandie, pour 3 127 000 habitants. Cela correspond aux émissions moyennes de 12.5 teq CO₂/hab pour l'ex-Basse Normandie et de 12.8 teq CO₂/hab pour la Normandie. En prenant une moyenne à 12.65 teq CO₂/hab et une population de 21 577 habitants en 1990, on en déduit que les émissions de GES sur la CCPHB peuvent être estimées à 273 kteq CO₂ en 1990. »</p>
	<p>Compétences de la CCPHB 3 contributions</p>	<p>Le PCAET ignore des enjeux majeurs: il traite les émissions de GES, pas l'empreinte, ne propose aucune action sur le transport non routier (maritime, aérien, train) ni le fret, pourtant très émetteurs de GES. La CCPHB se repose trop sur le technosolutionnisme et sur la participation d'institutions extérieures.</p> <p>Il s'agit de remettre en service la ligne Honfleur / Glos sur Risle. Cette action échappe totalement à la compétence de la CCPHB – son financement n'est pas déterminé... Telle qu'envisagée, cette action semble relever de l'utopie ? malgré tout l'intérêt que nous portons au ferroviaire !</p>	<p>Plusieurs avis sont relatifs au manque de prise en compte d'enjeux majeurs comme le maritime, l'aérien, le train, ainsi que sur la participation d'institutions extérieures.</p> <p>Le PCAET est un document qui sert de cadrage aux actions de transition écologique de la collectivité. Celles-ci sont toujours en lien avec des partenaires extérieurs qui ont des domaines d'expertise précis et avec qui la CCPHB travaille d'ores et déjà. Par exemple sur la qualité de l'air, la CCPHB travaille avec ATMO Normandie qui permet notamment de sensibiliser les élèves. De plus, suite à un rendez-vous avec Estuaire Sud, ATMO Normandie, la CCI, Haropa Port et Ports du Calvados, la CCPHB s'est engagée à mettre en lien ATMO et les communes de son territoire afin de travailler à l'affichage des données de pollution atmosphérique dans les villes disposant de panneaux électroniques d'affichage.</p> <p>Enfin, certains partenaires ont des compétences qui ne relèvent pas de la CCPHB mais qui font partie des domaines à prendre en compte dans le PCAET. Sur le ferroviaire, la CCPHB sollicite la Région Normandie pour la réouverture de l'ancienne voie ferrée Glos-Monfort - Pont-Audemer – Honfleur et s'oppose à la vente de la ligne par SNCF Réseau.</p>

Remarques par sujet	Energies renouvelables 7 contributions	<p>Les objectifs sont très modestes >10kwc :23 en2030 sur 360 en 2050 centrales domestiques (3kwc) en 2030 sur 10700 en 2050 Pourquoi ne pas installer de petites éoliennes autour des bâtiments publics, inciter à leur pose par les entreprises et fermes ? On ne comprend pas bien, par ailleurs, comment le potentiel géothermique va être analysé (que signifie l'étude au cas par cas ??) ?</p>	<p>Le PCAET comprend une étude des potentiels en termes de production d'énergies renouvelables sur le territoire de la CCPHB (Cahier 1 Diagnostic - parties 14 et 15 études des potentiels). Celle-ci identifie un potentiel très faible pour le développement des petites éoliennes (voir page 11 de l'étude de potentiels). Les actions du PCAET se concentrent donc sur l'installation de panneaux solaires photovoltaïque en toiture, qui représente le potentiel de production le plus important, mais également sur le bois énergie au vu des spécificités du territoire qui y sont favorables.</p> <p>Concernant la géothermie, il est impossible d'avoir une estimation globale puisque cela dépend de chaque bâtiment et des spécificités du sol (besoin en chaleur du bâtiment, analyse du sol et de la présence de nappes d'eaux souterraines, etc). Il est donc nécessaire de prendre au cas par cas, en fonction de chaque bâtiment et de chaque type de sol afin d'avoir des analyses et des estimations fiables.</p>
	Plan de renaturation à grande échelle (haies et boisement) 6 contributions	<p>EVITER QUE LES HAIES SOIENT ARRACHEES y compris celles identifiées dans les documents d'urbanisme.</p> <p>Se pose la problématique du respect des règles et leur contrôle Organiser avec les cultivateurs la filière de valorisation de l'exploitation de leurs haies, acheter leur BRF (Bois Raméal Fragmenté) pour faire fonctionner des chaufferies collectives ,se rapprocher des communes organisées en groupements d'achat.(voir ce qui existe dans la Manche)</p> <p>Il n'est constaté nulle part de projet de renaturation à grande échelle.</p> <p>Faire un suivi des coupes et arrachages de haies et d'arbres.</p>	<p>Environ 160 kilomètres de haies étaient déjà classés au titre de la loi paysage sur la partie calvadosienne du territoire. La Communauté de communes est actuellement en phase finale d'élaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui classera plus de 1 300 kilomètres au titre de la loi paysage. De plus, la collectivité est lauréate d'un appel à projet AMI Haies Normandie qui permet de mener plusieurs actions en faveur des haies (plantation, incitation au broyage des branches, plan de gestion des haies, sentier d'interprétation etc). Le PCAET s'inscrit dans cette ligne en prévoyant 2 actions en faveur des haies, « Préserver les zones naturelles et les milieux humides, et restaurer leurs fonctionnalités » et « Encourager la plantation de haies et d'arbres fruitiers sur l'ensemble du territoire ».</p>

<p>Communication sur le PCAET 5 contributions</p>	<p>Tous les canaux de communications doivent être activés Pour être actif et motivé, le grand public doit être informé. La phase préparatoires du PCAET n'a pas démontré sa capacité à mobiliser : TOUT RESTE A FAIRE !</p>	<p>La phase d'élaboration du PCAET a permis de réaliser 1 réunion d'information grand public ainsi que 5 ateliers thématiques ouverts à toutes et tous. Lors de chacun de ces ateliers, plusieurs citoyens ont pu participer à la construction du plan d'actions (325 idées d'actions rassemblées par la suite en 77 au vu de leur faisabilité technique).</p> <p>La consultation du public sur le PCAET comportait la question "comment souhaiteriez-vous être informé des actions PCAET ?". Les 3 réponses prioritaires (quasiment toutes à égalité en termes de nombre de votes) étaient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le site de la CCPHB - les réseaux sociaux - les journaux locaux <p>La CCPHB s'engage à utiliser tous ces canaux de communication pour informer le grand public de l'avancée des actions du PCAET.</p>
<p>Projet du centre aquatique 5 contributions</p>	<p>Que dire des projets immobiliers prévus dans des zones menacées d'inondations (centre aquatique) ?</p> <p>l'association conteste au plus haut point la présence d'un projet de centre aquatique à 35 millions d'euros (sur 25 ans), écocide en tous points, considéré comme "projet structurant" dans le PCAET.</p>	<p>Le projet de centre aquatique n'est pas affiché comme un projet structurant dans le PCAET. Il apparaît simplement dans la 3^{ème} partie du plan d'actions « tertiaire public » qui concerne les équipements et bâtiments publics. Comme pour tout autre projet de construction (ou de rénovation) porté par la CCPHB, des études sont menées sur l'approvisionnement des bâtiments en énergies renouvelables. Le projet de centre aquatique a fait l'objet très en amont de sa réalisation d'une étude spécifique de potentialités d'approvisionnement en énergies renouvelables. Les conclusions de ces investigations, sondage géothermique sur site notamment, visent à optimiser le taux d'énergies renouvelables dans le mix énergétique du projet au regard des besoins de fonctionnement du futur équipement. Par ailleurs, la partie investissement du centre aquatique est estimée à 19 millions d'euros et non 35 millions d'euros. Enfin, s'agissant de la consommation en eau, une seule vidange annuelle est désormais admise compte tenu des progrès obtenus dans les systèmes de filtration.</p>

<p>Mise à disposition de point de collecte des biodéchets 4 contributions</p>	<p>pas d'objectifs affichés sur le compostage collectif ,ses points de compostage et leur gestion</p>	<p>Sur le compostage et la gestion des biodéchets, la CCPHB est doté d'un plan spécifique : le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Celui-ci fixe plusieurs objectifs et actions relatives aux déchets de manière générale et donc au compostage. Il est disponible sur le site de la collectivité dans la rubrique "Vivre au quotidien - Déchets". De plus, le PLPDMA permettra de répondre aux enjeux de l'économie circulaire dans le respect des engagements qui seront pris par la collectivité dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial engagé avec l'ADEME.</p>
<p>Affluence touristique (eaux usées, déchets, approvisionnement en eau) 4 contributions</p>	<p>Nos impôts ne servent trop qu'à financer les projets qui ne font qu'apporter encore plus de touristes dans la ville de Honfleur qui souffre déjà de surtourisme et dont le centre-ville se vide de ses habitants à cause des gîtes airbnb.</p> <p>Limiter le tourisme longue distance/étranger en faisant intervenir les agences de voyages en les incitant à renoncer au classique parcours qui va de Paris au Mont Saint Michel en passant par Honfleur : cela permettrait de libérer des logements de centre-ville tous saturés de locations saisonnières.</p> <p>Si la CCPHB a les moyens , grâce aux 44% de Honfleurais seulement qui paient l'impôt , elle n'a en revanche aucune ambition et aucun objectif face au réchauffement climatique. Une seule chose les intéresse : le surtourisme.</p>	<p>La réponse de la CCPHB à l'avis n°22 de la DREAL explique que : « L'enjeu du tourisme est un sujet transversal qui touche quasiment à toutes les thématiques du plan. Il est évoqué clairement à plusieurs reprises notamment dans le diagnostic du PCAET. De plus, certaines actions proposées ont une incidence directe sur le tourisme et permettent de lutter contre la mal-adaptation du territoire aux effets néfastes du tourisme, voici quelques exemples sur le transport :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action n°9 et 10 : Intensifier les transports en autocar interurbains et connecter la ville d'Honfleur aux transports ferroviaires. - Action n°12 : Réaliser un plan de mobilité intercommunal durable. Cette action prévoit notamment la mise en place de parkings relais à l'entrée d'Honfleur <p>Ces actions permettraient de limiter les flux touristiques en voiture. »</p>

<p>Rénovation des bâtiments publics de la collectivité 4 contributions</p>	<p>Rénover en urgence les bâtiments publics (école de musique, écoles primaires, piscine municipale)</p> <p>Les actions de la CCPHB en faveur de la rénovation énergétique semblent insuffisantes. La CCPHB devrait mettre en place un programme plus ambitieux d'isolation des bâtiments publics, avec un budget chiffré (il n y en pas actuellement). Cette action devrait être un axe d'action prioritaire car la CCPHB doit montrer l'exemple, et elle est décisionnaire pour cette action. De plus, l'habitat est le 2e secteur consommateur d'énergie (27 %) dans la CCPHB derrière les transports (43 %).</p> <p>S'agissant des bâtiments du patrimoine public, les collectivités locales (notamment la CCPHB) ont totalement la main sur ces opérations : la fiche ne propose pas de moyens financiers ?</p>	<p>La CCPHB ne dispose que de très peu de bâtiments (Siège de la CCPHB à Honfleur, Antenne de la CCPHB à Beuzeville, Abordage à Beuzeville, ancien site technique de la Zone d'Activité du Plateau, Gymnase Communautaire de Beuzeville). Des travaux de rénovation sont notamment en cours sur l'Abordage afin d'améliorer l'efficacité thermique de la toiture et d'équiper le bâtiment en panneaux solaires photovoltaïques.</p> <p>Le reste des établissements publics appartient aux communes (écoles par exemple). La CCPHB vient en incitation et en soutien aux communes mais n'a pas la compétence de rénovation sur ces bâtiments.</p> <p>Concernant les moyens financiers pour la rénovation des bâtiments de la CCPHB, cela fait partie du budget dédié à ce service (service Bâtiment) et aux possibles financements externes en fonction de chaque projet de rénovation (aides de la Région, appels à projet etc, qui sont financés au coup par coup).</p>
<p>Eclairage public 3 contributions</p>	<p>Extinction nocturne des éclairages des locaux publics, extinction des éclairages des monuments, rappel et contrôle auprès des commerçants et copropriétés des réglementations relatives à l'extinction des éclairages des parkings, des enseignes et vitrines.</p>	<p>Les locaux publics de la CCPHB font déjà l'objet d'une extinction totale la nuit. Concernant les monuments, cela appartient aux communes de décider si elles souhaitent leur extinction la nuit.</p>

<p style="text-align: center;">Stratégie concernant l'agriculture locale 2 contributions</p>	<p>Le PCAET ne propose pas de stratégie ambitieuse concernant l'agriculture locale en dehors d'améliorer la consommation d'énergie et d'encourager le biométhane. Il semble notamment exclu d'aller à la rencontre des éleveurs pour les engager dans une reconversion avec une aide financière et technique ambitieuse. A minima pour la génération suivante ou les repreneurs.</p> <p>L'action porte sur de très bonnes orientations... mais aucune n'est déclinée avec précision, ni objectivée. L'approche est trop quantitative et insuffisamment qualitative. Tous les types d'agriculture ne se valent pas</p>	<p>Tout un volet thématique du PCAET est dédié à l'agriculture. Certaines actions en collaboration avec les acteurs de la filière prévoient notamment d'aller à la rencontre des éleveurs (voir actions 48, 49, 51, 53, 54 et 55). L'action 55 par exemple "accompagner la conversion vers la bio" a pour objectif d'organiser 3 journées d'informations et 10 études de conversion en partenariat avec l'association Bio en Normandie.</p>
<p style="text-align: center;">Mobilité 2 contributions</p>	<p>Le renforcement des lignes Nomad 111 (Caen Honfleur Le Havre) et 227 (Pont-Audemer Honfleur) avec utilisation de bus électriques, GNV semble positif, mais on comprend mal en revanche comment le plan d'action transport va favoriser le covoiturage (aires non précisées), l'autopartage (quelle application ??), les déplacements en vélo à l'intérieur des villes, et aucune date précise n'est fixée pour la réalisation des voies vertes Berville Conteville Pont-Audemer. Aucun délai n'est non plus fourni pour l'étude de faisabilité de l'éventuelle piste cyclable Honfleur Deauville, ou encore la création de parkings relais et de navettes gratuites à Honfleur pour rejoindre le centre ville, dispositif pourtant indispensable pour restreindre la circulation automobile à Honfleur durant la saison touristique.</p> <p>Equiper Honfleur et Beuzeville de boxes et dispositifs sécurisés pour le stationnement des vélos.</p>	<p>Concernant la mobilité, la CCPHB a adopté un plan de mobilité intercommunal lors du conseil communautaire le 21 mai 2024 qui prévoit notamment la création et la labellisation d'aires de covoiturage. Le plan se compose de 4 volets d'actions répartis en 18 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A. Mobilité, un enjeu de proximité : développement des hubs de mobilité, sensibilisation sur la mobilité durable - B. Offre et équipements pour les flux : renforcement du réseau Hobus et de l'offre Nomad, création d'aires de covoiturage - C. Mobilités actives : compléter le réseau cyclable, déploiement des arceaux à vélo, résorber les points durs sur les grands axes - D. Circulation et stationnement au sein de l'aire urbaine de Honfleur : réorganisation du système de livraison, création d'infrastructures permettant une meilleure circulation des voitures et des piétons, ... <p>De plus, le plan prévoit la mise en place d'un réseau de Transport à la Demande (TAD). Les élus et agents de la CCPHB rencontrent actuellement d'autres collectivités qui ont mis en place un TAD afin d'adapter au mieux l'offre aux besoins du territoire en s'inspirant d'initiatives voisines.</p>

<p>Stratégie commerciale 1 contribution</p>	<p>Je ne sais pas exactement où en est l'observatoire du commerce lancé en janvier sur Honfleur, mais le PCAET fait abstraction de toute stratégie commerciale. Il me semble indispensable de soutenir ces commerces, notamment en centre-ville. Aucune action ne va dans ce sens dans le PCAET. Qu'elle est votre stratégie climat pour le commerce ?</p>	<p>Au moment de l'élaboration du PCAET qui a débuté en 2019, la CCPHB venait d'être créée 2 ans plus tôt et l'observatoire du commerce n'était pas lancé. La révision du PCAET pourra faire l'objet de nouvelles propositions d'actions en lien avec les commerces.</p>
<p>Bilan carbone 1 contribution</p>	<p>Par ailleurs, il me semble indispensable d'imposer un bilan carbone sur les 3 scopes pour chaque nouveau projet dépassant un certain montant (200K€ ?). Le centre aquatique sur Honfleur, la Mora etc. devraient proposer de tels bilans.</p>	<p>La proposition d'intégrer la réalisation d'un bilan carbone pour les projets d'aménagement d'ampleur pourra faire l'objet d'une réflexion technique. Si cela est estimé faisable, cette nouvelle action pourrait être intégrée lors de la révision du PCAET.</p>
<p>Coordination des EPCI Normands concernant les PCAET 1 contribution</p>	<p>Avez-vous envisagé de faire un benchmark et de proposer une organisation pour coordonner/accélérer les PCAET des EPCI de la région ? Ce serait une manière de partager les bonnes pratiques, d'avoir peut-être plus d'influence auprès de la Région sur des projets plus ambitieux.</p>	<p>Les élus et agents de la CCPHB font partis de nombreux réseaux qui permettent le partage d'informations entre collectivités. Cela est également rendu possible à travers le Contrat d'Objectif Territorial dans lequel s'est récemment engagée la collectivité qui permet de rencontrer d'autres EPCI à différents états d'avancement de leur PCAET et de mutualiser les bonnes pratiques. Par ailleurs, des formations sur les thématiques de transition écologique et d'économie circulaire à destination des élus et agents territoriaux sont en cours de programmation.</p>
<p>Eau 1 contribution</p>	<p>Et, on peut se demander si la question de l'eau a été étudiée sérieusement, car le risque inondations est mal pris en compte (pas de plan de prévention), et le PCAET ramène au PLUI pour rendre obligatoire les récupérateurs d'eau de pluie pour les constructions neuves (alors qu'on ne voit pas cette obligation dans le PLUI). A la différence de nombreuses CC, aucune aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie n'est d'ailleurs prévue.</p>	<p>La CCPHB prévoit bien une aide à l'achat de récupérateur d'eau de pluie. Ainsi, depuis août 2023, 36 équipements individuels ont pu être subventionnés par la CCPHB. Les informations concernant cette aide sont disponibles sur le site de la CCPHB dans la rubrique "Vivre au quotidien-actualités".</p> <p>Concernant les risques d'inondations, la CCPHB a réalisé une étude multithématique de lutte contre les inondations et de restauration de la continuité écologique sur 4 bassins versants du territoire. Cette étude avait pour but d'identifier les zones sensibles, d'évaluer les différents risques, de cartographier précisément les flux hydrauliques sur le territoire. Elle a donné lieu à un programme de travaux d'aménagements et d'entretien qui s'étend sur plusieurs années ; des travaux d'aménagement sont menés chaque année, en lien avec le service GEMAPI</p>

			<p>de la collectivité. Le financement de ces travaux est estimé à plus de 10 millions d'euros.</p> <p>De plus, sur les plans de préventions des risques d'inondation, la CCPHB est justement en phase de collecte des DICRIM (Document d'information Communal sur les Risques Majeurs) et des PCS (Plan Communal de Sauvegarde) qui jusqu'à lors étaient rédigés par les communes. L'objectif est de mutualiser la réalisation de ces plans pour plus de cohérence à l'échelle du territoire (voir action 68 du PCAET).</p>
--	--	--	---

Conclusion

Plusieurs contributions des citoyens avaient déjà fait l'objet d'un retour dans les réponses envoyées aux avis des instructeurs publics. Le PCAET a été modifié en conséquence de ces avis, notamment en incluant les travaux du GIEC Normand, le dispositif de suivi et d'évaluation et en apportant des précisions lorsque demandé.

De plus, plusieurs actions ont été engagées par la CCPHB depuis l'arrêt du PCAET en mai 2023. Certaines propositions de modifications sont ainsi déjà en cours (engagement dans une stratégie de long terme concernant le littoral, mise en œuvre du plan de mobilité notamment). Le PCAET est un plan évolutif qui fera l'objet d'un bilan de mi-parcours à 3 ans et d'une révision globale à 6 ans.